

2.4 Spécificité des structures portant ces actions

Les actions socialisantes sont portées majoritairement par des associations loi 1901 dont le statut

varie en fonction des partenaires institutionnels associés et des évolutions de leurs Conseils d'Administration. Ce sont, pour la plupart, des associations dites de **proximité** dont les actions se

construisent à partir des valeurs et des finalités décrites dans leurs statuts. Cet ancrage se construit

grâce à la **pérennité** des structures et à la **stabilité** de leurs responsables et encadrants. Elles ont

souvent été créées par des personnes très impliquées dans les problématiques sociales et citoyennes

et présentes dans la continuité des actions.

Si leur statut varie, ces structures visent des finalités communes :

- Développer des actions en cohérence avec le projet associatif,
- Participer au réseau partenarial local pour matérialiser les parcours des participants,
- Consolider les compétences des intervenants, bénévoles ou salariés,

Elles sont caractérisées par trois paramètres communs :

1. L'ancrage territorial

Ancrées dans un territoire spécifique, ces structures ont généralement été créées afin de répondre à des besoins repérés dans l'environnement. Ainsi, le Centre Choisy a été fondé pour accompagner l'implantation des boat people dans le 13^{ème} arrondissement. En banlieue parisienne, l'implantation des actions a été liée au manque de transports et à la relégation des cités dans des quartiers excentrés (Clichy-sous-Bois, Dammarie-les-Lys, Sud de l'Essonne, Magny-les-Hameaux, Vallée de Montmorency, Valenton, Villeneuve-la-Garenne entre autres).

2. Le tissu partenarial

L'implantation de ces associations et la diversité de leurs champs d'action, a permis dans le temps de tisser des liens avec les partenaires locaux, institutionnels et associatifs : Mairies, ANPE,

Missions locales, écoles, Maison des associations, foyers, entreprises d'insertion.

Ces liens favorisent l'accès à l'information et facilitent la mobilité des publics. Lorsqu'une structure a la possibilité d'avoir un «adulte-relais» ce rapprochement est encore renforcé. Ce partenariat permet de répondre aux besoins du public de façon globale et spécifique.

3. La réactivité

Les associations ont, pour la plupart, développé une grande capacité d'adaptation. Leur souplesse

institutionnelle et leur mode de fonctionnement leur ont permis d'évoluer en fonction des modifications du paysage social environnant (besoins des habitants, évolution des dispositifs publics).

L'évolution de leurs projets est tributaire de la réactivité des administrateurs. Les responsables ayant compris les enjeux de ces évolutions ont su s'adapter et mobiliser les moyens nécessaires aux nouvelles logiques institutionnelles et territoriales.

On remarque aussi depuis plusieurs années une évolution quant à la mixité salariés/bénévoles au sein des équipes, ce qui leur a permis de mieux se structurer et de consolider leurs pratiques. Plus les projets se développent et se consolident, plus la limite du « tout bénévolat » se fait sentir.